



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DÉCISION n° 2022-435
I-1-15 Décisions, délibérations

OBJET : Convention de mise à disposition du Théâtre Cravey

DGA Service à la population
Direction de la Vie Culturelle
Réf : SJ/ ERB 249706
DGS :
DGA : 
CAB :
CS : 

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch est propriétaire du Théâtre Cravey qui a pour vocation d'accueillir des associations,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De mettre à disposition de l'association « L'ENVOL », représentée par Madame Luisa Martins-Lefebvre, dont le siège social est situé au 37, rue André Lesca à La Teste de Buch (33260), le Théâtre Cravey dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE 2 :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.
La Ville de La Teste de Buch prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.
La convention est conclue pour la période du 25 mars 2023.

ARTICLE 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.
Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 29/08/2022

Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220829-DEC2022_435-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET

